



Arrêté n° HC / 759 / DIRAJ / BAJC du 29 AOUT 2022

modifiant l'arrêté n° HC / 650 / DIRAJ / BAJC / nt du 28 septembre 2020 fixant la liste des membres du Conseil supérieur de la fonction publique des communes de la Polynésie française

**Le Secrétaire général chargé de l'administration de l'État  
en Polynésie française**

*Chevalier de l'Ordre national du Mérite*

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** l'ordonnance n° 2005-10 du 4 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs notamment l'article 25 ;
- Vu** le décret n° 2011-1551 du 15 novembre 2011 portant diverses dispositions relatives à la fonction publique des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- Vu** l'arrêté n° HC/650/DIRAJ/BAJC du 28 septembre 2020 modifié fixant la liste des membres du Conseil supérieur de la fonction publique des communes de la Polynésie française ;
- Vu** la lettre du 11 juillet 2022 du secrétaire général de la fédération de rassemblement des agents des administrations de Polynésie (FRAAP) ;
- Vu** la lettre du 29 août 2022 de la confédération syndicale A TIA I MUA ;
- Sur** proposition de la secrétaire général adjointe,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 2 de l'arrêté du 28 septembre 2020 susvisé est modifié comme suit :

- 1) La septième ligne du tableau est remplacée par la ligne suivante :

|                              |                                |                     |
|------------------------------|--------------------------------|---------------------|
| Confédération<br>A TIA I MUA | Mme Terena HARGOUS ép CHARTIEZ | Mme Christel FAAITE |
|------------------------------|--------------------------------|---------------------|

- 2) Les neuvième à onzième ligne sont remplacées par les lignes suivantes :

|   |                      |                        |
|---|----------------------|------------------------|
| Fédération de rassemblement des agents des administrations de Polynésie (FRAAP) | Mme Brenda LEAOU     | M. Jean-Yves TEKUATAOA |
|   | M. Tevaihou LAMBERTY | M. Jimmy ONCINS        |
|   | M. Ismaël VAEA       | M. Vatea HELLER        |

**Article 2 :** Le secrétaire général du haut-commissariat et la directrice de la réglementation et des affaires juridiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la Polynésie française.

**Copies :**

Subdivisions  
Maires  
EPCI et EPA



Handwritten signature in black ink.